

admirant l'acte

Le 25^e Jour du mois octobre 1723 a été administré le saint
 Sacrement de mariage dans cette Eglise de Gonneville après les
 bans faits en cette paroissee & en la paroissee de Mabilley par trois
 dimanches consécutifs après les fiançailles faites en cette par
 oissee sans qu'il devoit trouver aucun empêchement contraire à la
 perfection dudit mariage fait & accompli entre Thomas nouet fils
 de Pierre et de Susanne Paris ses pere & mere de cette paroissee
 d'une part & de l'autre Marie Lemarchand fille de defuncts Jean
 & de Marie Decand ses pere & mere de la paroissee de Mabilley

cequils ont signé avec leurs parents Et ainsi
 Jean Lemarchand
 Pierre nouet
 Thomas nouet
 Marie Lemarchand
 Nicolas Paris

Camille
 Pierre Lemarchand